



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأمم المتحدة  
للزراعة والأغذية

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

## Trente-quatrième session

Mexico (Mexique), 29 février - 3 mars 2016

**Enjeux liés à l'utilisation durable des ressources naturelles, à la gestion des risques et à l'adaptation au changement climatique au titre du nouveau cadre afférent aux objectifs de développement durable dans la région Amérique latine et Caraïbes**

### Résumé

- La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a la plus importante superficie cultivable du monde et d'abondantes ressources hydriques. Elle recèle en outre une richesse étonnante au regard de son agrobiodiversité, de ses populations halieutiques et de ses réserves forestières, lesquelles occupent environ la moitié de son territoire. Toutes ces ressources contribuent dans une large mesure à nourrir la population de la région. Malheureusement, elles sont en train de s'appauvrir, du fait de leur exploitation excessive et inadaptée. Par ailleurs, le changement climatique, les crises et les catastrophes naturelles, sociales et économiques font peser une grave menace sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'élimination de la pauvreté et le développement durable.
- Ainsi, afin de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, la réduction des risques et l'adaptation au changement climatique, les pays membres ont pris des engagements et conclu des accords visant à prendre des mesures de portée mondiale, régionale, nationale et locale.
- L'Accord de Paris signé récemment dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) constitue un jalon historique dans la lutte contre le changement climatique, à partir duquel pourraient

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



être amorcés des mesures, des engagements et des investissements pour créer une ligne de défense face aux pires effets du changement climatique.

- La définition de politiques efficaces (y compris dans le domaine agro-environnemental), l'adaptation au changement climatique, compris comme une nécessité urgente, le renforcement de la gestion des risques pesant sur les agriculteurs familiaux et les chaînes de valeur, la promotion de la coopération horizontale pour promouvoir la résilience des moyens de subsistance et le renforcement des systèmes alimentaires efficaces et viables à long terme sont autant de défis à relever et de chances à saisir pour la région.

**Suite que la Conférence régionale est invitée à donner** La Conférence régionale souhaitera peut-être demander à la FAO:

- d'appuyer le dialogue politique entre les pays pour définir en concertation des mesures favorisant une meilleure articulation entre les différentes interventions concernant l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe naturelle, grâce au transfert de technologies entre pays et à l'échange de connaissances théoriques et pratiques, notamment de l'expérience acquise et des savoir-faire.
- de compléter, dans un cadre régional, le soutien que l'Organisation apporte aux pays au niveau national, en matière de prévention et d'atténuation des risques et de préparation à l'éventualité d'un événement extrême, en prêtant une attention particulière aux populations vulnérables comme les petits exploitants et les producteurs de l'agriculture familiale.
- de continuer à renforcer les systèmes nationaux de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments et de mettre au point des programmes consolidant les efforts régionaux de prévention, de contrôle et d'éradication des espèces envahissantes, des organismes nuisibles et des maladies.
- de continuer à œuvrer à la définition d'orientations concernant la formulation de politiques agro-environnementales, en se fondant sur l'expérience pratique acquise par les différents pays, et de promouvoir la mise au point d'un programme de portée régionale visant le partage de cette expérience pratique.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:  
M. Tito Diaz, Secrétaire de la trente-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Tito.Diaz@fao.org).

## I. INTRODUCTION

1. La région Amérique latine et Caraïbes a atteint la cible C du premier objectif du Millénaire pour le développement ainsi que l'objectif, encore plus ambitieux, fixé lors du Sommet mondial de l'alimentation, à savoir, respectivement, de réduire de moitié la proportion de la population et le nombre de personnes en situation de sous-alimentation entre 1990 et 2015. Pour que ce succès ne soit pas suivi d'un retour en arrière, la région doit intensifier le travail de promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles, de la gestion des risques et de l'adaptation au changement climatique, de manière à réduire la vulnérabilité des systèmes productifs et à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2. Sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, huit sont directement liés aux questions susmentionnées. En outre, l'Accord de Paris sur le changement climatique, accord conclu récemment, reconnaît «la priorité

fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques». Les participants à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe ont approuvé le Cadre de Sendai, qui ouvre une nouvelle possibilité de consolider le potentiel du secteur agricole dans le domaine de la réduction des risques et d'intégrer ce secteur dans des stratégies, des politiques et des plans en faveur de sociétés plus résilientes et durables.

3. La Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes a reconnu, à sa trente-troisième session, qu'il fallait que les pays mettent au point des cadres nationaux pour définir des politiques et des stratégies de protection des ressources naturelles et d'adaptation des secteurs agro

4. forestier, aquacole et halieutique au changement climatique, en tenant compte des engagements pris dans d'autres instances de dialogue intergouvernemental. Le travail commun des pays relatif aux questions mentionnées dans le présent document a été abordé et établi comme prioritaire par plusieurs organisations, initiatives et rencontres internationales dans la région, notamment par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), l'Union des nations sud-américaines (Unasur), les Orientations de Samoa, la Communauté des Caraïbes (Caricom), le Marché commun austral (Mercosur), la Communauté andine, Petrocaribe et le Conseil agricole du Sud (CAS).

## II. SITUATION ACTUELLE

### A. ÉTAT DES RESSOURCES NATURELLES EXPLOITABLES POUR LA PRODUCTION AGRICOLE

5. La région Amérique latine et Caraïbes possède la plus grande étendue de terres cultivables du monde ainsi que de riches ressources hydriques. Elle englobe 15 pour cent des terres émergées, compte 10 pour cent de la population mondiale et reçoit 29 pour cent des précipitations de la planète. Par ailleurs, elle abrite les zones les plus arides et les plus humides du monde. La disponibilité de l'eau, de même que la qualité des sols, est très variable selon les pays, et aussi d'une région à une autre au sein d'un même pays. Au cours des trente dernières années, le volume d'eau extrait a été multiplié par deux dans la région, soit un rythme très largement supérieur à la moyenne mondiale; cette eau est essentiellement destinée à l'agriculture.

6. Au cours des 50 dernières années (plus précisément entre 1961 et 2011), les surfaces agricoles ont sensiblement augmenté dans la région – surtout en Amérique du Sud – puisqu'elles sont passées de 561 à 741 millions d'hectares. L'accroissement de la production s'est généralement accompagné d'un recours intensif aux intrants, de la détérioration des sols et des ressources hydriques, de la réduction de la diversité biologique et de la déforestation, ce qui met en péril la qualité et la disponibilité de ressources naturelles et compromet les systèmes de subsistance des personnes. La part relative mondiale de l'Amérique latine et des Caraïbes en ce qui concerne la dégradation des sols est de 14 pour cent.

7. La région Amérique latine et Caraïbes possède des ressources génétiques d'une richesse surprenante. Sept sites parmi les 25 les plus importants du monde au regard de la concentration d'espèces endémiques se trouvent en Amérique latine et dans les Caraïbes. De nombreuses espèces consommées aujourd'hui quotidiennement partout dans le monde sont issues de cette région, sans parler des innombrables espèces moins diffusées mais essentielles dans l'alimentation des populations locales. Cependant, la région connaît un processus d'érosion phytogénétique et zoogénétique du fait de l'élargissement des limites agricoles, de la réduction continue de la diversité d'espèces exploitées et de l'utilisation de nouvelles races et obtentions. Les espèces indigènes et les variétés traditionnelles sont abandonnées, à mesure que la monoculture et l'élevage intensif gagnent du terrain. L'alimentation des populations locales devient homogène et perd ainsi de sa diversité.

8. La part relative des stocks halieutiques qui sont exploités à un rythme biologiquement durable a chuté de 90 à 71,2 pour cent entre 1974 et 2011, d'après les évaluations faites à l'échelle mondiale. On observe une évolution similaire dans la région. Le taux de croissance annuel moyen de la production halieutique et aquacole y atteint à peine 3 pour cent sur la même période, avec une courbe décroissante

pour la pêche, et croissante pour l'aquaculture. La pêche marine s'est développée au point qu'une ultérieure croissance n'est pratiquement plus envisageable. Au cours des dernières décennies, on a constaté qu'environ 20 pour cent des espèces dulçaquatiques sont menacées, en danger ou éteintes au niveau mondial.

9. Les forêts occupent encore environ 47 pour cent de la surface terrestre de la région, laquelle possède d'ailleurs près de 22 pour cent du couvert forestier mondial. Le taux de déboisement est important, mais en diminution. Il était de 4,8 millions d'hectares par an en 2000-2005, mais serait tombé à 2,2 millions d'hectares par an en 2010-2015 d'après des estimations.

## **B. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'AGRICULTURE DE LA RÉGION**

10. Le changement climatique constitue une menace grave pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, pour l'élimination de la malnutrition et de la pauvreté et pour le développement durable. On estime que le changement climatique réduira la productivité, la stabilité et les revenus agricoles dans de nombreux lieux partout dans le monde et qu'il sera un facteur de stress et de risque supplémentaire dans des zones qui sont déjà en proie à une insécurité alimentaire et nutritionnelle criante. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'évolution des régimes des précipitations et des courbes des températures amoindrira le rendement de cultures de base comme le blé, le riz et les haricots, ce qui aura pour effet de pousser à convertir des terrains non agricoles en zones d'exploitation agroalimentaire.

11. D'après un rapport récent de la Banque interaméricaine de développement (BID) sur l'agriculture et le climat dans la région, *les exportations agricoles annuelles de la région pourraient diminuer de près de 50 milliards d'USD d'ici à 2050, uniquement à cause des effets du changement climatique sur les récoltes, et on prévoit que, à l'horizon 2020, la chute des rendements du maïs, du soja, du blé et du riz dans la région entraînera un manque à gagner de 8 à 11 milliards d'USD correspondant à la perte nette de bénéfices d'exportation.*

12. D'autre part, selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement, *la montée du niveau de la mer et les mutations climatiques pourraient avoir des répercussions particulièrement désastreuses pour la région des Caraïbes et chaque aspect de la vie serait modifié et contribuerait, en retour, à pressurer encore davantage des ressources naturelles déjà limitées.* Le PNUE indique que *le coût annuel de l'inaction dans la région caraïbe serait de 22 milliards d'USD par an à l'horizon 2050 et de 46 milliards à l'horizon 2100, à cause des dégâts provoqués par les ouragans à l'infrastructure et des pertes due à la diminution du tourisme; ces coûts équivalent respectivement à 10 et 22 pour cent de l'économie actuelle des Caraïbes.*

13. La BID estime que la région Amérique latine et Caraïbes doit encore investir entre 1,1 et 1,3 milliard d'USD par an dans l'infrastructure et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour s'adapter au changement climatique. La Banque mondiale situe les besoins totaux relatifs à l'adaptation du secteur agricole de la région dans une fourchette entre 1,2 et 1,3 milliard d'USD par an, ce qui rejoint les estimations de la BID.

14. Le changement climatique est en train de modifier la configuration des risques, la fréquence des épisodes et l'exposition et la vulnérabilité de la population. Un dilemme doit être abordé: celui de l'investissement dans la réduction des risques, de préférence à l'investissement dans les interventions d'urgence, compte tenu des restrictions budgétaires croissantes et des conditions macro-économiques des pays. Dans ce contexte, il faudrait introduire des considérations écologiques dans les comptes publics afin de favoriser les investissements – publics et privés – en faveur du développement durable.

## **C. GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE**

15. Les impacts des catastrophes naturelles sont de plus en plus sensibles, notamment sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette aggravation s'explique par des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et intenses et par une plus grande exposition et vulnérabilité des personnes et des systèmes naturels, sociaux et économiques. On estime que le tiers de la population de

la région Amérique latine et Caraïbes vit dans des zones exposées à des risques élevés de catastrophe naturelle géologique ou, surtout, hydrométéorologique. La population rurale est particulièrement touchée, notamment les petits exploitants, dont les moyens de subsistance sont fortement tributaires des variations météorologiques et dont la marge de rattrapage est très étroite, et qui risquent ainsi être projetés dans la spirale de la pauvreté.

16. Les catastrophes naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes ont provoqué des pertes économiques considérables et compromettent la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En 2010, par exemple, 98 catastrophes naturelles parmi les plus importantes à l'échelle mondiale ont eu dans cette région, dont 79 à caractère climatique. D'après le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), les événements d'intensité extrême ayant des conséquences négatives sur le secteur agricole se sont multipliés au cours des quarante dernières années; les préjudices et pertes imputables aux principaux épisodes observés en 1972-2007 sont estimés à près de 11 milliards d'USD au total, soit 5,7 du produit intérieur brut (PIB) de l'Amérique centrale en 2007; près de 60 pour cent de ce chiffre est à mettre au compte des ravages provoqués par l'ouragan Mitch en 1998; sur cette période, le secteur agricole a accusé des pertes et préjudices équivalant à 3,7 milliards d'USD; l'une des très graves conséquences a été la destruction de capital physique (2,072 milliards d'USD), dont la constitution est généralement lente dans le secteur.

17. Les tempêtes (ouragans, tempêtes tropicales, typhons, vents violents) se produisent généralement dans les Caraïbes et en Mésoamérique. Les pays les plus exposés aux tempêtes cycloniques sont le Mexique et Cuba. Le «couloir sec» d'Amérique centrale (El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et une partie du Costa Rica et du Panama) est l'une des zones les plus durement touchées par des phénomènes climatiques extrêmes. Par exemple, dans les Caraïbes, l'ouragan Tomas a provoqué à Sainte-Lucie en 2010 des pertes équivalant à 43,4 pour cent du PIB, ce qui correspond à neuf fois le PIB agricole et 47 pour cent de la dette publique extérieure du pays. Par ailleurs, les inondations sont récurrentes dans toute la région, mais elles ont eu un impact économique particulièrement fort en Amérique du Sud et en Amérique centrale. Enfin, la sécheresse touche principalement l'Amérique du Sud (nord-est du Brésil, région du Chaco et zone centre-nord du Chili) et l'Amérique centrale («arc sec d'Amérique centrale»).

18. Depuis des temps immémoriaux, les menaces naturelles d'origine géophysique (éruptions volcaniques, séismes et tsunamis) provoquent des désastres de grande ampleur dans la région. L'Amérique latine et les Caraïbes sont la région ayant la plus importante activité sismique dans le monde; elle concentre 80 à 85 pour cent de l'énergie mondiale dégagée par des séismes ou des éruptions volcaniques.

19. Du fait de l'intensification de la production agricole, du changement climatique et du développement des échanges commerciaux dans la région, l'Amérique latine et les Caraïbes sont confrontées à des risques accrus liés aux espèces envahissantes, organismes nuisibles et maladies qui touchent les cultures et les élevages. Les ravageurs, les pathogènes et les plantes adventices sont responsables de plus de 40 pour cent des pertes des aliments qui sont produits au niveau mondial. La région a dû faire face récemment au Huanglongbing, qui s'attaque aux agrumes, à la rouille du caféier, à l'origine d'une crise qui a valu à cinq pays d'Amérique centrale des pertes de près de 550 millions d'USD et la suppression de quelque 441 000 emplois au cours de la campagne 2012-2013, à la fièvre aphteuse, à la peste porcine classique, à la grippe aviaire (hautement pathogène), à la rage paralytique bovine, à l'encéphalite spongiforme bovine et à l'hépatopancréatite nécrosante aiguë. Des espèces envahissantes comme le poisson-lion compromettent l'équilibre écologique des zones de récifs et nuisent aux pêcheurs, au secteur touristique et aux communautés qui vivent de ces ressources. Une autre menace inquiète la région, même si celle-ci est pour l'heure indemne: la maladie du Panama, ou fusariose, qui ravage les bananeraies.

20. En outre, il faut déplorer les incendies de forêt, qui peuvent être naturels dans certains cas, mais qui sont le plus souvent imputables à l'humain. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le phénomène El Niño s'est accompagné de feux de forêt de grande ampleur.

21. Enfin, d'autres menaces planent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle: les crises économiques et financières. Par exemple, entre 2006 et 2009, suite à la flambée des prix des aliments et

à la crise financière et économique, la population souffrant de la faim dans la région est passée de 47 à plus 53 millions, revenant ainsi à son niveau de 1990.

#### D. DIALOGUE POLITIQUE ET ACCORDS INTERNATIONAUX

21. Soucieux de favoriser une utilisation durable des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ainsi que la réduction des risques pesant sur l'agriculture et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les pays membres ont décidé de s'engager et sont parvenus à des accords visant la mise en place de mesures de portée globale, régionale, nationale et locale.

22. Les participants à la Conférence Rio +20 ont arrêté un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD). Huit ODD sur les 17 approuvés par les pays en vue d'être intégrés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont liés aux thèmes étudiés dans le présent document, à savoir:

- ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles.
- ODD 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
- ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
- ODD 15. Promouvoir une exploitation durable des écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification, enrayer et inverser la dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la diversité.

23. La troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe a débouché sur l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour 2015-2030. Cet instrument, qui succède au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, offre de nouvelles possibilités d'œuvrer à la réduction des risques dans le secteur agricole et d'intégrer celui-ci dans les stratégies, politiques et plans en faveur de sociétés résilientes et durables.

24. Les pays membres de la CELAC sont convenus, dans leur Plan d'action 2015, de développer une Stratégie régionale et un Plan d'action régional pour la gestion intégrée des risques de catastrophe, et ont invité la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM) à fournir un soutien technique aux fins de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives régionales axées sur la prévention, la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Dans le pilier 4 du Plan de sécurité alimentaire, de nutrition et d'éradication de la faim d'ici à 2025 développé par la CELAC, les pays se sont engagés à œuvrer en faveur de la *stabilité de la production et d'interventions menées en temps voulu en cas de catastrophe sociale ou naturelle susceptible d'avoir une incidence sur la disponibilité des denrées alimentaires*. À cette fin, ils ont notamment décidé, en intégrant de manière transversale la question de la parité hommes-femmes, *d'instaurer pour l'Amérique latine et les Caraïbes un programme de réserves et de livraisons d'aliments devant permettre de faire face aux catastrophes socioculturelles, de mettre en œuvre des programmes de prévention et de gestion des risques de catastrophe pouvant compromettre la disponibilité des denrées alimentaires, et de créer un système d'information régional venant compléter les systèmes sous-régionaux d'alerte rapide déjà en place [...]*.

25. En novembre 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait les Modalités d'action accélérée des petits États insulaires en développement (PEID), dites «Orientations de Samoa». Les

Orientations de Samoa rappellent que les petits États insulaires en développement, essentiellement importateurs nets de denrées alimentaires, apparaissent extrêmement vulnérables aux aléas – problèmes de disponibilité ou instabilité des prix – auxquels sont soumis les importations. S’agissant du changement climatique, le texte rappelle que ce facteur, de même que *la montée du niveau des mers continuent de présenter un risque important pour les petits États insulaires en développement... et constituent [dans certains cas] la principale menace pesant sur leur survie et leur viabilité*. Pour ce qui concerne la gestion des risques, les Orientations de Samoa proposent d’aider les PEID à «obtenir une assistance technique et un financement pour les systèmes d’alerte rapide» et à «mettre en place, aux niveaux national et régional, des régimes d’assurance contre les risques de catastrophe ou [à] renforcer ceux qui existent déjà».

26. S’agissant de la région des Caraïbes, on mentionnera un instrument majeur, à savoir la Stratégie intégrée de gestion des risques pour 2014-2024 développée par la CDEMA (Agence caraïbe pour les secours d’urgence en cas de catastrophe naturelle), qui met en exergue le lien critique entre développement durable et gestion des catastrophes et propose dès lors que cette préoccupation soit prise en compte dans la planification du développement ainsi que dans les processus de décision des pays. Cette stratégie a été développée dans le contexte du cadre régional CARICOM 2005-2015.

27. Les pays associés au Système d’intégration de l’Amérique centrale (SICA) ont quant à eux arrêté une Stratégie régionale sur le changement climatique (Estrategia Regional de Cambio Climático) en guise d’outil complémentaire à l’appui des projets menés à l’échelle locale et régionale. Ils ont également approuvé, en 2010, la Politique de gestion intégrée des risques pour l’Amérique centrale (Política Centroamericana de Gestión Integral de Riesgo en América Central). Dans le cadre des efforts qu’ils déploient sur la voie de l’intégration, les pays d’Amérique centrale ont en outre adopté une série d’instruments de développement à connotation environnementale et agro-environnementale, comme la Stratégie mésoaméricaine de durabilité environnementale (Estrategia Mesoamericana de Sustentabilidad Ambiental), le Cadre stratégique pour la réduction des vulnérabilités et la lutte contre les catastrophes en Amérique centrale (Marco Estratégico para la Reducción de Vulnerabilidades y Desastres en Centroamérica), le Plan régional pour la réduction du risque de catastrophe (Plan Regional para la Reducción del Riesgo de Desastres), le Programme stratégique régional pour la valorisation des écosystèmes forestiers (Programa Estratégico Regional para el Manejo de los Ecosistemas Forestales), l’Accord régional pour la gestion intégrée des ressources hydriques (Convenio Regional para la Gestión Integrada de los Recursos Hídricos) (en révision) et la Stratégie régionale agro-environnementale et sanitaire (Estrategia Regional Agroambiental y de Salud).

28. Le Traité constitutif de l’UNASUR cite, au nombre des objectifs spécifiques de l’Union, *la protection de la biodiversité, des ressources hydriques et des écosystèmes, ainsi que la coopération dans le cadre de la prévention des catastrophes et de la lutte contre les causes et les effets du changement climatique*. L’UNASUR développe actuellement une Stratégie de réduction du risque de catastrophe pour l’Amérique du Sud (Estrategia Suramericana para la Reducción del Riesgo de Desastres). Elle se propose également de mettre en chantier une Politique commune pour l’administration des ressources naturelles (Política Común para la Administración de los Recursos Naturales) qui encouragerait une refonte des schémas traditionnels d’exploitation, ainsi que la production de valeur ajoutée, et permettrait d’œuvrer à l’apparition d’une conscience collective pour le développement, l’exploitation et l’utilisation rationnelle des ressources naturelles.

29. Des accords entre pays sur des thématiques liées à la valorisation des ressources naturelles, au changement climatique et à la gestion des risques ont également été adoptés dans le cadre d’autres organisations, initiatives et rencontres internationales comme, notamment, le Mercosur, qui a défini des principes pour la gestion des ressources naturelles détenues en commun par ses États membres; la Communauté andine, qui a établi un Programme environnemental andin (Agenda Ambiental Andina) et a adopté un cadre juridique pour l’adoption de mesures sanitaires et phytosanitaires; ou encore Petrocaribe, qui a arrêté des mesures visant à promouvoir le développement durable au travers de normes pour la protection de l’environnement et une utilisation plus rationnelle des ressources. Enfin, ces différents thèmes ont également été abordés dans le cadre du Conseil agricole d’Amérique centrale (CAC), organe intégré au SICA, et du Conseil agricole du Sud, où ils ont fait l’objet d’accords spécifiques.

### III. DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

30. Les objectifs de développement durable instaurent un cadre propice à une réflexion systématique sur le suivi qu'il convient de donner, en coopération, aux propositions et aux engagements portés par les pays dans les différentes plateformes et instances de dialogue et de décision politique.

31. Dans ce contexte, et compte tenu des spécificités de la région considérée, on constate que les défis ainsi que les opportunités s'articulent sur trois problématiques, à savoir a) la nécessité de promouvoir des politiques agro-environnementales faisant le lien entre la production agricole et la gestion appropriée des ressources naturelles, b) le besoin urgent d'adaptation au changement climatique en vue d'atténuer les vulnérabilités et de garantir la disponibilité des denrées alimentaires, et c) l'adoption de pratiques devant réduire les risques auxquels sont confrontés les petits agriculteurs et les exploitations familiales. Soulignons à ce titre qu'il est indispensable, pour relever ces défis et tirer parti de ces opportunités, d'œuvrer de manière transversale à l'égalité entre hommes et femmes, ainsi qu'à la création d'emplois et à la mise en place de solutions alternatives mettant en exergue le rôle des jeunes et, plus particulièrement des jeunes femmes, pour une meilleure résilience des moyens de subsistance.

#### **Mise en place de politiques agro-environnementales efficaces**

32. Il est indispensable que la production alimentaire continue de croître en Amérique latine et dans les Caraïbes, et ce de manière soutenue, au travers de systèmes à la fois productifs, intégrés et profitant à tous. Faute d'une agriculture ayant un impact limité sur l'environnement, à même d'«économiser les ressources naturelles» et résolument attentive aux questions de parité, la sécurité alimentaire et nutritionnelle restera très fragile, voire hors d'atteinte. Il est important que les pays puissent encourager le passage à des pratiques productives intégrées (agriculture, élevage, sylviculture, pêche et aquaculture) plus durables, ce qui suppose la mise en place d'un cadre politico-juridique et d'instruments spécifiques à cet effet, et notamment l'adoption de démarches agro-environnementales permettant de concilier les multiples facettes de la viabilité économique avec les impératifs de la production alimentaire, de préserver l'environnement et les ressources naturelles, de combattre la pauvreté dans les communautés rurales et autochtones et d'assurer une plus grande sécurité alimentaire aux femmes et aux hommes, aux garçons et aux filles. Cela suppose également que les instances politiques ne s'arrêtent pas aux seuls produits découlant de l'exploitation des ressources naturelles, mais reconnaissent également l'importance des services écosystémiques rendus possibles par l'utilisation durable et la conservation de ces mêmes ressources.

33. La formulation et la mise en œuvre des politiques agro-environnementales est l'occasion pour les différents secteurs et organismes gouvernementaux de travailler conjointement. L'efficacité de ces politiques dépend en grande partie de la sélection, par les gouvernements, de mesures incitatives et de services d'encadrement appropriés aptes à encourager la participation des agriculteurs et plus particulièrement des femmes rurales et autochtones. Il faut également que les mesures proposées soient adaptées aux besoins, à la lumière des réalités différentes vécues par les petits et les grands producteurs. On a constaté que des mesures simples d'aide à la production (comme les programmes d'accès à l'eau et d'utilisation efficace des ressources hydriques) peuvent donner lieu à des avancées décisives dans la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales et dans l'atténuation des incidences négatives de l'agriculture sur l'environnement, comme la désertification, et contribuer par ailleurs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

#### **L'adaptation au changement climatique: une urgence**

34. L'agriculture est particulièrement vulnérable au changement climatique. La hausse progressive des températures va se répercuter la production alimentaire, en termes de quantité et de qualité, et risque d'entraîner la prolifération de ravageurs et de maladies. S'il est important de maintenir les efforts visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, l'atténuation en tant que telle ne suffit plus et ses effets ne se feront pas sentir avant la seconde moitié du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est donc urgent que les pays mettent en place des stratégies d'adaptation. L'adaptation est un processus intégré et flexible qui implique une gestion durable des ressources naturelles et le recours à des pratiques appropriées. Les pays devraient faire le nécessaire, sur leurs territoires respectifs, pour adapter ces pratiques à la lumière des impacts

actuels et futurs du changement climatique. Il faut également qu'ils acquièrent une connaissance approfondie des vulnérabilités auxquelles sont exposés, au niveau national, leurs systèmes alimentaires, leurs écosystèmes, leurs sociétés et leurs économies.

35. Les pays doivent miser, en matière d'adaptation, sur une approche efficace reposant sur une diversification de la production rurale et une intégration de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroforesterie, ainsi que sur la valorisation des eaux et des sols, la gestion durable des terres, l'aménagement des bassins versants et l'atténuation et la gestion des risques de catastrophe.

36. Les pays pourraient faire un pas important sur la voie de l'adaptation en renforçant sans attendre les mesures déjà en place, comme les systèmes d'alerte rapide et de détection des sites subissant particulièrement les effets du changement climatique. Ils pourraient également affecter en priorité leurs investissements dans les régions rurales à la réduction de ces effets, en proposant aux agriculteurs des mécanismes d'assurance ainsi que des mesures incitatives qui les encourageraient à adopter de meilleures pratiques d'exploitation agricole et d'utilisation des sols et de l'eau. Enfin, il est indispensable d'appliquer ces politiques de manière intégrée aux différents niveaux administratifs et dans les différents secteurs et de mettre à profit les synergies éventuelles entre atténuation et adaptation.

### **Renforcer l'agriculture familiale pour une meilleure gestion des risques**

37. Les exploitants familiaux confrontés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont également les plus vulnérables aux retombées des crises et des catastrophes. Leur capacité d'adaptation et de récupération est amoindrie. L'impact des catastrophes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que sur les moyens de subsistance peut être évité ou atténué par le recours à des technologies ou à des pratiques appropriées. Nombre de ces bonnes pratiques sont d'ores et déjà appliquées, mais elles doivent être diffusées plus largement, ce qui suppose notamment – et c'est important – que les pays renforcent leurs systèmes de vulgarisation rurale et de communication en ciblant tout particulièrement le développement de la petite agriculture.

38. Les pays devraient faire en sorte que la gestion des risques de catastrophe trouve sa place dans le secteur agricole et dans les processus censés assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et ce à tous les niveaux (régional, national, municipal et local) et en mettant l'accent sur l'égalité hommes-femmes. Il faut pour cela qu'ils renforcent leurs capacités institutionnelles et élargissent la participation des producteurs et des autorités locales aux systèmes nationaux de gestion des risques. Ils devront également – et c'est là un aspect clé – privilégier la diffusion d'informations à jour, fiables et de qualité, condition indispensable à l'utilisation et au bon fonctionnement des systèmes d'alerte rapide, à l'évaluation des risques et à la mesure rapide des impacts d'une crise.

39. Enfin, il est important que les pays introduisent des mécanismes financiers de transfert des risques mettant les agriculteurs à l'abri d'éventuelles catastrophes (assurances agricoles, fonds mutuels d'urgence, fonds de garantie agraire, etc.). Afin, toujours, de protéger les agriculteurs, les pays devront également renforcer leurs systèmes nationaux de lutte contre les ravageurs, les maladies végétales et animales et les espèces envahissantes et améliorer les initiatives régionales de coordination entre ces différents systèmes.

### **Coopération entre les pays de la région pour une meilleure résilience des moyens de subsistance**

40. Comme indiqué plus haut, une série d'accords, de plateformes, de stratégies et de plans régionaux et sous-régionaux prônent déjà l'exploitation durable des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique, les mesures destinées à en atténuer les effets ainsi que la réduction des risques pesant sur l'agriculture et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Mais la région est aujourd'hui confrontée à un défi de taille, à savoir la mise en œuvre des différents accords et propositions qui ont pu se dégager en la matière. On pourrait notamment recourir, à ce titre, à la coopération horizontale pour encourager la mobilisation et l'échange, entre pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de ressources à la fois humaines, techniques, financières et matérielles ainsi que d'expérience et de technologies au service d'un développement solidaire.

41. De ce point de vue, il sera particulièrement important que les pays de la région instaurent une coopération horizontale dans le cadre des initiatives ci-après:

42. *Programme latino-américain et caribéen de réserves et de livraisons d'aliments en cas de catastrophes socationaturelles (Quatrième pilier du plan d'éradication de la faim de la CELAC pour 2025).* On a constaté que les situations de crise vont souvent de pair avec une diminution ou une insuffisance des quantités d'intrants disponibles, phénomène qui touche principalement le matériel végétal et les semences de variétés adaptées aux conditions locales. Ce programme permettra de transférer de manière réactive les vivres et les intrants destinés à la production végétale et animale détenus dans les réserves stratégiques nationales vers d'autres pays confrontés à des situations d'urgence.

43. *Orientations de Samoa pour les petits États insulaires en développement (PEID).* Comme indiqué plus haut, l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation des températures de la surface des océans, l'évolution des régimes des précipitations, ainsi que l'impact des catastrophes naturelles et la dégradation des écosystèmes côtiers et marins sont autant de pressions supplémentaires venant s'exercer sur le développement durable des PEID des Caraïbes. Pour ces pays, faire face aux effets du changement climatique est plus qu'un simple défi à relever: c'est une question de survie. Il est dès lors essentiel qu'une coopération horizontale entre pays puisse s'établir pour les PEID des Caraïbes, de manière à renforcer leur capacité d'adaptation et leur résilience compte tenu de leurs vulnérabilités respectives et de leurs spécificités économiques, environnementales et sociales.

44. *Couloir sec d'Amérique centrale.* L'Amérique centrale figure parmi les régions du monde les plus exposées aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles. Il ressort de statistiques pour la période comprise entre 1994 et 2013 que quatre pays sur les douze affichant l'indice de risque climatique le plus élevé (Honduras [1], Nicaragua [4], Guatemala [9] et El Salvador [12]) sont situés dans le «couloir sec» qui traverse une partie de l'Amérique centrale.